# Évolution du prix de l'électricité en France et prévisions 2030

https://selectra.info/energie/electricite/prix/evolution



Les prix de l'électricité au tarif réglementé évoluent moins souvent que ceux du gaz. Il peut évoluer, au maximum, jusqu'à deux fois par an. Le prix du kWh d'électricité est fixé par les pouvoirs publics, après suggestion de la commission de régulation de l'énergie (CRE). Ils décident de la baisse ou de la hausse du prix de l'électricité en fonction de son coût de production, du coût d'entretien et d'exploitation du parc nucléaire et thermique ainsi que du coût de son transport et de sa distribution.



# Évolution du prix de l'électricité en 2023

# +15 % sur le prix de l'électricité au 1er février 2023

Au 1er février 2023, le prix de l'électricité a connu une nouvelle hausse plafonnée à +15 %. Sans l'aide du bouclier tarifaire, celle-ci aurait atteint +99,22 % et aurait donc impacté de plein fouet les consommateurs. De manière concrète, les factures des foyers français augmentent d'environ 20 €/mois.

La plupart des consommateurs français sont affectés par cette hausse des prix de l'énergie. Celle-ci s'applique immédiatement pour les clients du tarif bleu ou d'un contrat à prix indexé. Toutefois, les détenteurs d'une offre à prix fixe ne subiront cette augmentation qu'à la fin de leur contrat.

# Quel est le prix actuel de l'électricité en France ?

- À savoir sur le prix du kWh en France
- 1 kWh = 0.2062 € TTC (tarifs réglementés d'EDF en option base);
- Des fournisseurs alternatifs proposent des tarifs allant jusqu'à 11 % moins cher que le tarif réglementé d'EDF.
- Deux fois par an, au mois de février et d'août, le prix de l'électricité est révisé. Cette révision se fait majoritairement à la

Selon le fournisseur, le prix de l'électricité varie et peut notamment être plus cher, mais aussi moins cher, que le tarif réglementé d'EDF. Le graphique ci-dessous présente un comparatif des prix des principaux fournisseurs d'électricité :

Les offres d'électricité vertes sont également soumises à des variations en fonction des fournisseurs qui les proposent. Le graphique ci-dessous présente les principaux tarifs des offres d'électricité verte.

Pour plus de détails, les prix actuels de l'électricité sont précisés et comparés ci-dessous :

Comparatif du tarif de l'électricité chez les fournisseurs en 2023

<b>1</b> 04 28 29 75	Offre d'électricité avec centrale photovoltaïque (réservée aux	0.2062 €	0.2228 €	0.1615 €
52 <u>Contacts</u>	clients équipés de panneaux solaires)			

• Prix TTC pour un compteur 6kVA, à jour au 1er février 2023. Les fournisseurs sont classés par ordre alphabétique et les offres présentées sont les plus avantageuses des fournisseurs cités, selon ces critères (à l'exception d'EDF qui présente le tarif réglementé).

# Proposition d'évolution des Tarifs Réglementés de Vente d'Électricité pour 2023 par la CRE

La CRE fait part de ses propositions d'évolution du TRVE chaque année, mais dans le cadre de le gel des tarifs, le gouvernement peut refuser de les mettre en place si celles-ci dépassent 15 % d'augmentation.

Ainsi, sans la présence du bouclier tarifaire, en 2023, les tarifs auraient augmenté de près de 100 %. Plus précisément, il s'agirait d'une hausse de 99,4 % TTC pour les tarifs bleus résidentiels (soit 175,4€/MWh HT de plus qu'auparavant) et d'une hausse de 97,9 % pour les tarifs bleus professionnels (soit une augmentation de 177,5€/MWh HT).

# Limitation de la hausse à 15 % TTC par le gouvernement pour l'année 2023

Le bouclier tarifaire de l'électricité a été revu en février 2023, <u>comme annoncé par le gouvernement en septembre 2022</u>. Aujourd'hui, sa limitation n'est plus à 4 %, mais à **15** %, faisant **augmenter les tarifs de 20 € par mois** pour chaque foyer.

Sans le bouclier tarifaire, l'augmentation du prix de l'électricité ne serait pas de 20 €, mais de **180 €** par mois. **Les foyers économisent ainsi 160 € par mois** grâce à cette mesure.

# Limitation de la hausse à 4 % TTC par le gouvernement jusqu'à fin 2022

Dans ce contexte, le gouvernement a pris la décision de **limiter la hausse des TRVE à 4 % TTC en moyenne** au 1<sup>er</sup> février 2022, et ce, **pour l'ensemble des consommateurs** (résidentiels et professionnels, situés en métropole continentale ou dans une zone non interconnectée).

Afin de limiter l'évolution à + 4 %, la loi de finances 2022 a pris plusieurs mesures concernant :

- L'ARENH : mise à disposition par EDF de 20 TWh d'ARENH supplémentaires au 1er avril 2022. Son plafond passe donc à 120 TWh (au lieu de 100 TWh auparavant). Le prix d'achat augmente aussi pour passer de 42€/MWh à 46,5€/MWh ;
- La CSPE : baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité. Elle passe de 22,5 €/MWh à 1 €/MWh.

Quel est le tarif actuel de l'électricité ? Qui est le meilleur fournisseur d'électricité en janvier 2023 ?

# Proposition d'évolution des tarifs réglementés de la CRE au 1er février 2022 : + 44,5 % HT

Évolution du prix du kWh d'électricité en 2022

Date	Février 2022	Août 2022
Évolution	+ 4 % TTC	NA
Évolution proposée par la CRE soit sans le bouclier tarifaire	+ 44,5 % HT	NA

La CRE, deux fois par an, publie une délibération sur l'évolution des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE) qu'elle propose aux ministres de l'Énergie et de l'économie. Ces derniers sont ensuite libres de le faire évoluer selon cette proposition ou non.

En février 2022, la CRE a proposé au gouvernement de faire **augmenter les tarifs réglementés de vente d'électricité de 44,5** % **HT** pour les consommateurs résidentiels. Cette hausse impressionnante fait simplement état de la situation actuelle sur le marché. En effet, le calcul de la CRE, autorité indépendante, ne fait que **refléter les coûts**, dans les conditions prévues par la loi.

En l'occurrence, la conjonction des facteurs suivants est à l'origine de cette évolution exceptionnelle des prix de gros de l'électricité :

- L'augmentation des prix du gaz en Europe (due à la reprise économique au niveau mondial et aggravée par la baisse des livraisons de gaz russe);
- La hausse des prix du CO2 en Europe ;
- La faible disponibilité du parc nucléaire français durant cet hiver.

# Évolution du prix de l'électricité en 2021

# Hausse de 1,61 % en février 2021

Les particuliers commencent l'année 2021 par une **augmentation du prix de l'électricité de 1,93 % HT soit 1,61 % TTC**. Cette hausse effective à partir du mois de février 2021 est due à plusieurs facteurs majoritairement **en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19**. Cette augmentation s'explique par :

• L'augmentation des coûts d'approvisionnement de l'électricité ;

- La baisse des coûts de commercialisation ;
- Le rattrapage de la différence entre le tarif de l'électricité et son coût de production causée par la crise sanitaire ainsi que la hausse du nombre d'impayés.

# Les prix de l'électricité augmentent de 0,48 % en août 2021

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 8 juillet 2021 portant proposition des tarifs réglementés de vente de l'électricité statue sur une seconde augmentation en 2021. Cette fois-ci, la hausse est moins importante : + 0,48 % TTC au 1er août 2021

Dans le détail, cette augmentation se décompose de la façon suivante :

- + 0,48 % TTC pour les tarifs bleus résidentiels (soit + 1,08 % HT ou + 1,37 €/MWh);
- + 0,38 % TTC pour les tarifs bleus professionnels (soit + 0,84 % HT, soit + 1,10 €/MWh).

Plusieurs raisons expliquent cette décision :

- 1. La hausse du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) ;
- L'évolution à la hausse de la contrepartie financière reçue par les fournisseurs du fait de la gestion des clients pour le compte du gestionnaire de réseau;
- 3. L'actualisation de la composante de rattrapage relative aux montants non couverts en 2019.

# Évolution prix électricité : quelles prévisions pour 2030 ?

Selectra, expert dans la comparaison des offres d'énergie, propose un suivi journalier des tarifs et des offres des différents fournisseurs d'électricité et de gaz grâce à son API. <u>Accès API Selectra Energie</u>

Depuis les années 2000, le marché de l'électricité a évolué et le prix de l'électricité a beaucoup augmenté. Si pour le moment la France fait partie des pays dans lesquels l'électricité est la moins chère d'Europe, ce ne sera potentiellement **plus le cas pour longtemps**.

# Est-ce que l'électricité va augmenter ?

De nombreuses enquêtes ont été réalisées par les différents acteurs du monde de l'énergie pour tenter de dégager la tendance de l'évolution des prix de l'électricité dans les années à venir. La CRE, Statista, Union Française de l'Électricité, la Cour des Comptes, etc. Tous s'accordent à déclarer que **le prix de l'électricité devrait bel et bien augmenter**. D'après l'étude réalisée par Statista et le Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en 2020, le prix final de l'électricité en 2030 s'élèvera à 128,3 euros par mégawatts-heures.

Cependant, avant même 2030, **la hausse s'annonce abrupte**. Selon la Commission d'enquête du Sénat sur le coût réel de l'électricité, **d'ici 2023**, la hausse cumulée de la facture d'électricité devrait grimper de 100 % de manière à aligner les prix français sur les prix des autres pays européens.

L'Union Française de l'Électricité (UFE) dans une étude parue en 2012 prévoit, de son côté, une hausse de 50 % du prix du kWh d'ici 2030. Si **les prévisions varient d'une source à l'autre**, la tendance de l'évolution des prix de l'électricité sera sans nul doute à la hausse.

# Pourquoi le prix de l'électricité va augmenter ?

L'augmentation du prix de l'électricité dans les années à venir a plusieurs explications. Parmi elles, nombreuses sont **liées à la filière nucléaire**. Comme, par exemple, le fait que le coût de la filière nucléaire en France serait plus élevé que prévu et qu'il devrait être réévalué. Aussi, les investissements requis liés au prolongement de la durée de vie des centrales nucléaires et au déploiement des énergies renouvelables devront fatalement se répercuter sur la facture d'électricité.

Une autre raison pouvant expliquer l'évolution à la hausse des prix de l'électricité pourrait être, selon les projections de la CRE, la **nouvelle organisation du marché de l'électricité**. La modernisation de la collecte de la Taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE), notamment, participerait à ce phénomène. Suite à cette réorganisation de nombreux consommateurs verront leur taux d'imposition nivelé par le haut.

La croissance démographique peut également expliquer l'augmentation des prix de l'électricité. En effet, bien que les appareils électriques deviennent de plus en plus économes, l'augmentation du nombre de consommateurs et le développement des <u>véhicules</u>

électriques augmenteront inéluctablement les besoins en électricité.

Pour être certain de **payer toujours moins cher**, il est conseillé de choisir une offre à prix indexé sur le tarif Bleu EDF. Certains fournisseurs proposent un prix du kWh d'électricité **11**% moins cher que le tarif réglementé HT. Pour les connaître, il suffit de contacter Selectra au <u>may 09 73 72 73 00</u> (service gratuit).

# 📊 Comment évoluent les prix de l'électricité ?

# De quoi dépend le prix de l'électricité ?

Leprix de l'électricité est différente selon le <u>fournisseur</u>. Il se décompose en trois parties : la fourniture de l'électricité, son acheminement et les taxes.

#### La fourniture de l'électricité

Cela comprend les **coûts d'approvisionnement**, autrement dit le prix auquel le fournisseur achète l'électricité, les **coûts de vente** et le service client, et **la marge** ou rémunération du fournisseur.

C'est la seule partie du prix qui peut varier d'une offre à une autre. Ainsi, les fournisseurs dits alternatifs d'électricité, <u>concurrents</u> <u>d'EDF</u>, fixent le prix qu'ils souhaitent et peuvent le faire évoluer jusqu'à une fois par mois. À l'inverse de ses concurrents, EDF ne choisit pas librement le **prix de vente de son électricité**, puisqu'il est régulé par les pouvoirs publics, et ce, jusqu'à deux fois par an.

#### L'acheminement de l'électricité

Cela correspond au **transport de l'électricité à travers les réseaux**, **de son lieu de production au foyer du consommateur final**. Il s'agit plus précisément du <u>Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE)</u>. Celui-ci est partagé entre plusieurs acteurs :

- La RTE;
- · ENEDIS;
- Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité ;
- Le gestionnaire du réseau de distribution.

À noter que seule la puissance souscrite (3kVa, 6kVa ou 9kVa) fait varier ce prix, mais il ne dépend pas du lieu d'habitation du consommateur.

### Les taxes et contributions

Tous les fournisseurs doivent s'acquitter de chacune des taxes. Elles sont régies par les pouvoirs publics et influent donc sur le montant TTC de la facture d'électricité.

- La <u>Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)</u>: cette taxe a pour objectif de financer l'assurance vieillesses du personnel travaillant dans les industries gazières et électriques ;
- La CSPE< : anciennement TICFE, elle permet notamment de financer des missions du service public (comme le chèque énergie ou le médiateur de l'énergie). Alors qu'elle se maintenait à 22,5€/MWh et n'avait pas évolué depuis 2016, son montant est revu à la baisse en février 2022 : elle est désormais de 1€/MWh pour les ménages et petits professionnels dont le compteur ne dépasse pas 36 kVA.
- La <u>La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE)</u>: mise en place à un niveau local, cette taxe est destinée à financer des travaux afin d'améliorer ou de développer le réseau électrique. À noter qu'elle est proportionnelle à la consommation d'électricité des ménages.
- La <u>Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)</u>: elle s'applique à taux plein (20 %) sur le montant de la consommation d'électricité et à taux réduit (5,5 %) sur la part de l'abonnement.

La composition du prix de l'électricité peut s'avérer complexe, c'est pourquoi le graphique ci-dessous illustre de façon simplifiée la répartition de tous les paramètres du prix de l'électricité.

#### Qui décide de l'évolution des prix de l'électricité ?

# L'évolution des tarifs réglementés d'EDF

L'évolution du <u>tarif réglementé de l'électricité d'EDF</u> HT (ou Tarif Bleu) est déterminée **au maximum tous les six mois**: au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> août. EDF étant le fournisseur historique d'électricité, les pouvoirs publics ont décidé que malgré la libéralisation du marché en 2007, ils devaient garder un certain contrôle sur le marché; et ce en fixant eux-mêmes les prix pour ce fournisseur. Il en va d'ailleurs de même pour les <u>tarifs réglementés du gaz avec Engie</u>. Le **prix de l'énergie** est, en effet, un facteur important pour l'économie et l'État souhaitait garder un rôle décisionnel. Néanmoins, depuis décembre 2015, c'est la <u>Commission de Régulation de l'Energie</u> (CRE) qui fixe de façon indépendante le tarif réglementé d'EDF, sur avis du gouvernement et de ses ministres en charge de l'économie et de l'énergie. Auparavant, c'était l'inverse, la CRE rédigeait un rapport et les ministres tranchaient.

Le tarif réglementé est plus communément appelé « tarif Bleu d'EDF ».

La loi (<u>Décret n°2009-975 du 12 août 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité</u>) dispose que les tarifs réglementés doivent **couvrir les coûts supportés** par le fournisseur et producteur historique EDF.

La méthode de calcul du tarif réglementé, dite « par empilement », prend en compte plusieurs coûts :

- 1. La production de l'électricité : l'accès à l'électricité nucléaire historique par l'ARENH (70 %) et le prix au marché de gros (30 %) ;
- 2. L'acheminement de l'électricité par les réseaux de transport (RTE) et de distribution (ENEDIS) : appelé le TURPE ;
- 3. Le complément à la fourniture d'électricité pour couvrir les consommations de pointe des Français ;
- 4. La rémunération de la commercialisation de l'électricité par <u>EDF</u> via une marge dite "raisonnable".

#### L'évolution des tarifs en offres de marché

Pas moins d'une trentaine de fournisseurs sont aujourd'hui présents sur le marché français de l'électricité et concurrencent EDF. Ils décident librement du prix HT de l'électricité qu'ils fournissent pour leurs offres dites « *de marché* » ; mais doivent composer avec les taxes et les tarifs d'acheminement. Fixés par les pouvoirs publics, ils représentent plus de la moitié du prix de l'électricité.

On distingue deux principaux types d'offres de marché :

- Les <u>offres à prix indexé sur le tarif réglementé</u>, garantissant au consommateur un pourcentage de remise par rapport au prix du kWh HT du tarif Bleu d'EDF. Le tarif de ces offres peut évoluer une fois par mois, même si dans les faits, la majorité des fournisseurs fait évoluer le tarif de ses offres à prix indexé uniquement lorsque le tarif réglementé évolue.
- Les <u>offres à prix fixe</u>, qui garantissent au consommateur que le prix HT de leur électricité sera **bloqué pendant une durée établie** contractuellement. Elle peut être d'une à quatre années selon l'offre et le fournisseur.

Notons qu'EDF commercialise une offre de marché Renouvelable, dont elle décide librement le prix. Celui-ci est d'ailleurs plus élevé que la majorité des <u>offres d'électricité verte en France</u>.

#### À quelle fréquence évoluent les prix de l'électricité?

Le tarif réglementé d'EDF évolue *jusqu'à deux fois par an maximum*. La plupart des fournisseurs suivent et ne modifient leurs grilles tarifaires que lorsque EDF le fait.

Chez Selectra, nous scrutons scrupuleusement chaque mois toute **évolution des tarifs des fournisseurs en France**. De manière générale, seuls <u>ekWateur</u>, <u>Lampiris</u>, <u>Engie</u> et <u>Energies du Santerre</u> ont tendance à modifier régulièrement leurs grilles tarifaires.

#### Pourquoi les prix de l'électricité augmentent-ils ?

Toutes les <u>augmentations du prix de l'électricité</u> n'ont pas les mêmes causes. Les Français paient la maintenance du réseau, l'émergence des énergies renouvelables et surtout le prix du renforcement de la sécurité dans les centrales nucléaires pour allonger leur durée d'exploitation.

# Un contexte de crise énergétique qui s'intensifie

La crise énergétique est apparue en 2021, alors que l'activité économique se relevait de la pandémie de Covid-19. La forte demande a entraîné une importante hausse sur le marché de gros.

L'envahissement de l'Ukraine par la Russie est un événement majeur de la crise énergétique : de nombreux pays Européens, comme la France, se coupent de son gaz afin de sanctionner le pays. Cela a pour conséquence une augmentation des prix du gaz mais aussi des prix de l'électricité, celui-ci étant indexé sur le prix du gaz.

Si la France présente une grande force énergétique grâce à son parc nucléaire, elle ne peut malheureusement pas compter sur l'ensemble de ses réacteurs pour affronter la crise. Plus d'une dizaine sont actuellement à l'arrêt, pour des projets de maintenance prévus avant la crise.

#### Un fort impact de la crise énergétique sur le marché de gros

La crise énergétique a tout d'abord impacté le marché de gros, où l'énergie est achetée par les fournisseurs, puis s'est répercutée sur les consommateurs en conséquence. Le prix de l'énergie a drastiquement augmenté sur le marché de gros, amenant les fournisseurs à également relever leurs prix.

Le tableau suivant montre le prix de l'électricité sur le marché de gros actuel comparé à celui du mois précédent et celui de l'année passée.

Évolution du prix de l'électricité SPOT

~	PRIX SPOT UN MOIS AVANT (M-1)	PRIX SPOT UN AN AVANT (Y-1)		
Prix	87.9 €/MWh	205.5 €/MWh		
Évolution en €	61.26 €	-56.34 €		
Évolution en %	69.69 %	-27.42 %		

Sur le graphique ci-dessous, il est possible de constater l'évolution du prix de l'électricité en fonction des événements économicopolitiques liés à la crise énergétique.

# Un effort de modernisation du parc de production électrique

Centrale nucléaire EDF de Fessenheim

De lourds investissements sont en cours pour moderniser les installations existantes (centrales nucléaires, barrages hydrauliques...). EDF s'est lancé dans un grand chantier de **rénovation de son parc de centrales nucléaires**, afin de permettre l'allongement de la durée de vie des réacteurs à 60 ans et pour se conformer en parallèle aux nouvelles normes de sûreté suite à la catastrophe naturelle de Fukushima. Le **plan de grand carénage**, pour permettre d'allonger la durée de vie des centrales nucléaire de vingt ans, devrait coûter au minimum 55 milliards d'euros. En parallèle, EDF construit actuellement l'EPR de Flamanville, dont le coût pourrait dépasser les 10 milliards d'euros, soit plus du double du prix initial.

Ces investissements sont fortement critiqués par certaines associations et partis politiques, pour qui il faudrait "arrêter les frais" et accélérer la transition énergétique pour une sortie progressive du nucléaire. Le coût du nucléaire ne cesse d'augmenter, tandis que le coût marginal de la production verte décroît encore plus fortement encore que l'on ne l'imaginait. Au-delà des prévisions d'investissements très coûteux - et qui sont très souvent dépassées, la sécurité des centrales reste un enjeu central et impossible de garantir totalement. Malgré cela, difficile pour EDF de quitter le nucléaire, véritable ADN de l'entreprise, par lequel il s'est forgé une réputation internationale et est devenu premier producteur d'électricité au monde.

#### La maintenance et le développement du réseau électrique

RTE et ENEDIS investissent également des milliards d'euros chaque année dans leurs réseaux respectifs de transport et de distribution. Le réseau électrique français est le plus long d'Europe et parmi les plus effectifs. Parmi les grands projets figurent l'enfouissement continu des lignes électriques et le <u>déploiement des compteurs Linky</u>. L'arrivée des compteurs intelligents représente un coût estimé à 7 milliards d'euros d'ici à 2022 ; or elle permettra par la suite d'économiser sur les interventions à domicile et la maîtrise de la demande et de la production d'énergie.

Les deux entreprises qui acheminent l'électricité jusqu'aux consommateurs finaux, particuliers et professionnels, réalisent une mission de service public. Leurs tarifs sont donc calculés et fixés par les pouvoirs publics et évoluent chaque année. Les fournisseurs doivent donc payer un <u>Tarif d'utilisation des réseaux publics de l'électricité</u> pour transporter cette énergie des centres de production aux logements et locaux de leurs clients. Bien entendu, ce tarif est répercuté sur le prix payé par les clients.

# Un produit très taxé pour soutenir les renouvelables

Plusieurs raisons ont été avancées par les gouvernements pour justifier les hausses consécutives des <u>taxes sur l'électricité</u>. En particulier, deux principales raisons sont derrière l'augmentation de la CSPE, qui a augmenté de 650 % depuis sa création en 2002 : Les tarifs sociaux de l'énergie vont être remplacés par les <u>chèques énergie</u>.

Les taxes et contributions sur l'électricité sont les mêmes pour tous les fournisseurs. Elles représentent un tiers du prix TTC de l'électricité, faisant de l'énergie une des denrées les plus taxées en France. Il revient aux députés de fixer le montant de ces taxes et contributions, qui évoluent au maximum une fois par an.

# X Comment éviter les augmentations du prix de l'électricité?

# Face à la hausse des prix de l'électricité 2023 : le chèque énergie "exceptionnel"

Lors de l'annonce de l'augmentation des prix d'électricité pour février 2023, le gouvernement a également indiqué qu'un chèque énergie "exceptionnel" serait envoyé aux foyers les plus modestes.

Contrairement au chèque énergie habituel, celui-ci touche beaucoup plus de foyers avec 12 millions de ménages concernés. D'une valeur pouvant aller de 100 à 200 € pour les foyers les plus modestes, il devrait être envoyé entre la fin d'année 2022 et début 2023.

#### Connaitre les autres offres du marché

Une des solutions pour arrêter de subir les évolutions à la hausse du prix de l'électricité est de souscrire une offre d'électricité à prix fixe. Elles mettent le consommateur à l'abri des hausses potentielles des tarifs réglementés de l'électricité pendant une durée établie contractuellement. En revanche, cela ne protège pas des évolutions possibles des taxes et contributions qui, de toute manière, touchent tous les consommateurs peu importe leur fournisseur ou leur offre.

Certains fournisseurs proposent même une réduction sur le prix du kWh (HT) à la date de souscription du contrat par rapport au tarif réglementé actuel. Cela signifie que le client bénéficie d'un prix moins cher qu'EDF et qu'il gardera ce tarif avantageux même si le tarif réglementé augmente.

Afin de choisir plus aisément le meilleur contrat d'électricité en fonction de ses besoins, il peut être observé le graphique ci-dessous, qui estime le budget nécessaire par an pour chaque offre d'électricité disponible actuellement.

Afin de compléter ce comparatif, voici une sélection d'offres en cours disponibles sur le marché :

[custom\_block:[Energie] Offres avantageuses électricité]

Obtenir une comparaison personnalisée des prix de l'électricité en fonction de son profil de consommation. Le comparateur prend en compte le prix de l'abonnement à l'électricité pour donner une meilleure idée de la facture d'électricité.

Souscrire à une offre à prix indexé ne permet pas d'échapper aux évolutions du tarif réglementé, néanmoins, cela permet de payer toujours moins cher et de profiter des éventuelles baisses de celui-ci (ce qui n'est pas le cas avec une offre à prix bloqué). Pour connaître les meilleures offres à prix indexé, il est possible de contacter Selectra au 🏗 09 73 72 73 00.



# Les dernières évolutions du prix de l'électricité

Retrouvez ci-dessous un graphique représentant l'évolution du tarif réglementé d'EDF au cours des dernières années :

Évolutions moyennes HT du tarif Bleu d'EDF (consommations résidentielles)

<u>Année</u>	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Évolution	+ 1,7 %	+ 1,1 %	+ 2 %	+ 1,9 %*	+ 3 %*	+ 1,7 %	+ 2 %
<u>Année</u>	2016	2017	2018	2019	Février 2020	Août 2020	Février 2021
Évolution	- 0,5 %	+ 1,7 %	- 0,5 %	+ 5,9 %	+ 2,4 %	+ 1,54 %	+ 1,61 %

Année 2016 à part, le prix de l'électricité a augmenté de manière importante ces dernières années. Malheureusement, ce n'est pas la seule source d'énergie à avoir suivi une tendance haussière. Les prix du gaz naturel, du gaz propane et du fioul se sont également appréciés, comme en atteste notre comparatif du prix des différentes énergies.

# Pourquoi le prix de l'électricité a flambé depuis 10 ans ?

Depuis une dizaine d'années, les prix de l'électricité ont augmenté de manière assez impressionnante, plus fortement que l'inflation. Cette évolution s'explique notamment par une hausse des taxes de l'électricité ainsi qu'une volonté des pouvoirs publics de protéger les fournisseurs alternatifs, concurrents d'EDF.

Malgré cette évolution défavorable aux consommateurs d'électricité en France, ces derniers peuvent s'estimer heureux. En effet, le prix de l'électricité en France se trouve en dessous de la moyenne européenne. Si l'on compare les <u>prix de l'électricité en France</u> en comparaison avec le reste de l'Europe, on remarque que les prix français sont tout de même inférieurs à la moyenne. Selon le ministère de la Transition Écologique, en 2019, l'électricité en France coûtait 14 % moins cher que le prix moyen en Europe. Toutefois, **l'écart tend à se réduire** nettement puisqu'en 2008, la différence entre la France et la moyenne de l'Europe était de 28 %

# Évolution du prix de l'électricité en 2020

#### 2020 : augmentation de 1,54 % au 1er août

Au 1er août 2020, le prix de l'électricité augmente de **1,84 % HT, soit 1,54 % TTC** pour les particuliers et petits professionnels (puissance de compteur < 36 kVa). Cette hausse est due aux trois facteurs suivants :

# 2020 : + 2,4 % au 1er février

Une hausse du prix de l'électricité à hauteur de **2,4 % TTC** surviendra au 1<sup>er</sup> février 2020. C'est suite à une augmentation du coût de l'approvisionnement et en contrepartie du gel de la hausse des tarifs en 2019 que le prix de l'électricité augmente.

Cette augmentation de 2,4 % du tarif réglementé de l'électricité représente une hausse de 21 € en moyenne sur la facture annuelle d'un ménage. Cette évolution s'appliquera sur le tarif dédié aux particuliers et petits professionnels dont la puissance de compteur est inférieure ou égale à 36 kVA.

# Évolution du prix de l'électricité en 2019

# 2019 : hausse de 5,9 % au 1er juin

Suite à la hausse des prix de gros sur les marchés de l'électricité, la CRE avait suggéré, pour février 2019, une augmentation des prix de l'électricité. Initialement, la hausse devait être conséquente puisque les prévisions annonçaient une augmentation comprise entre 3 % et 10 %.

Cependant, dans le contexte de mécontentement général secouant la France et suite à l'annonce du gel des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en mai 2019 par le Premier Ministre Edouard Philippe, les pouvoirs publics se retrouvent dans l'incapacité d'appliquer les recommandations de la CRE.

C'est donc seulement en juin 2019 que la CRE fait une nouvelle suggestion d'évolution du prix de l'électricité. Cette dernière préconise une hausse de 5,9 % soit **la plus forte hausse enregistrée** depuis la libéralisation du marché de l'énergie en 2007.

# 2019: + 1,23 % au 1er août

La dernière hausse des prix de l'électricité, bien que très critiquée par les consommateurs, a été suivie d'une seconde hausse au 1<sup>er</sup> août 2019. Cette hausse est néanmoins nettement plus légère que la précédente et s'établit à **1,23** % par rapport aux tarifs de juin 2019. Cette augmentation, pour laquelle le gouvernement n'était pas favorable en premier lieu, s'explique par la tendance à la hausse des coûts de distribution et des frais d'entretien du réseau électrique.

#### Évolution du prix de l'électricité en 2018

Conformément à la proposition de la CRE du 11 janvier 2018, l'augmentation des prix de l'électricité de février 2018 est de 0,8 % pour les particuliers. Cette annonce avait surpris les professionnels du secteur, puisque d'habitude la variation du tarif réglementé de l'électricité a lieu au mois d'août.

L'explication de cette hausse du tarif de l'électricité avancée par la CRE est d'une part que la hausse des coûts engendrés par l'obligation accrue de financer des actions d'efficacité énergétique pour ses clients. D'autre part, elle réside dans la révision du Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) puisqu'ENEDIS est tenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier de rémunérer les fournisseurs pour certains services de gestion du réseau électrique qu'ils lui rendent.

# Évolution du prix de l'électricité 2017

L'évolution du prix de l'électricité en 2017 est de l'ordre de + 1,7 % hors taxes en moyenne et concerne tous les clients au tarif réglementé d'EDF et les tarifs qui y sont indexés. Du fait de la notoriété du tarif phare d'EDF, de nombreux fournisseurs ont, en effet, décidé d'indexer - à la baisse - leurs prix sur ceux d'<u>EDF</u> afin de simplifier la compréhension pour les consommateurs.

Cette année, outre la raison habituelle de la hausse des coûts de production nucléaire d'EDF, l'évolution à la hausse du prix de l'électricité est également due à un rattrapage. En effet, l'augmentation n'avait pas été suffisante lors de l'année 2012 pour couvrir

les coûts du fournisseur historique. Le précédent gouvernement avait donc décidé de lisser le rattrapage sur plusieurs années pour éviter une augmentation brutale. Il s'agit de la dernière année de rattrapage, qui permettra de solder les derniers 190 millions d'euros de manque à gagner d'EDF. Ses clients résidentiels et professionnels sont tous mis à contribution, de façon différenciée selon leur option tarifaire et puissance du compteur.

- 22 décembre 2021 : Deux réacteurs nucléaires de la centrale Chooz sont fermés pour maintenance, alors que la crise énergétique est déjà en place ;
- 8 mars 2022 : le pétrole russe est menacé d'embargo, entraînant une considérable hausse des prix ;
- 22 juin 2022 : la Russie n'envoie plus son gaz à plusieurs pays Européens, dont la France, du fait de leur alliance à l'Ukraine.
  - le manque à gagner causé par les dépenses liées au soutien des énergies renouvelables. Dans le cadre de la transition énergétique, la loi oblige EDF à racheter une partie de l'électricité produite par les énergies renouvelables à un tarif fixé par l'État (le tarif dit « de rachat »). La différence entre le tarif de rachat et le prix habituel de l'électricité est compensée par la CSPE.
  - 1. la <u>CSPE</u> (Contribution au service public de l'électricité) a vocation à couvrir les obligations de service public, comprenant notamment le soutien au développement des énergies renouvelables ;
  - 2. la <u>TCFE</u> (Taxe sur la consommation finale d'électricité) est une taxe locale prélevée pour le compte du département et de la commune ;
  - 3. la CTA (Contribution tarifaire d'acheminement) s'applique sur la part fixe de la facture et non sur le prix du kWh;
  - 4. la <u>TVA</u> à 20 % s'applique sur le prix du kWh HT, la CSPE et la CTA, et la TVA à 5,5% s'applique sur la CTA et le prix de l'abonnement.
  - Le coût d'acheminement (TURPE) qui augmente de 3,4 % en moyenne soit 1,24 % TTC sur les TRV d'EDF;
  - Les coûts de commercialisation qui baisse de 0,06 % TTC, grâce à l'augmentation de la contrepartie financière qu'accorde Enedis aux fournisseurs pour la gestion de clients;
  - La constante de rattrapage, mise en place en 2019, qui s'élève dorénavant à +0,37 %. Elle avait été appliquée pour rattraper l'écart important qui existe, depuis deux ans, entre le coût de l'électricité et son tarif, écart provoqué entre autres par les gilets jaunes.

•

Évolution du prix de l'électricité en France et prévisions 2030